

Communiqué de presse Carrière Eurovia/Jalicot de Solignac sur Loire Conférence de presse du 09 mars 2017

L'enquête publique pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploitation de la carrière Eurovia/Jalicot de Solignac sur Loire est en cours depuis le 14 février et jusqu'au 17 mars 2017 inclus.

Il s'agit d'une extension d'une carrière Eurovia/Jalicot (Groupe Vinci) de plus de 50 ans d'existence qui s'étale à ce jour sur 15ha défigurant le magnifique plateau de Mussic et surplombe la Haute Vallée de la Loire (éligible à une reconnaissance en tant que réserve Homme et Biosphère de l'UNESCO). La carrière et son extension sont en partie classées au réseau Natura 2000 et en ZNIEFF 1 et 2 (zone de protection) avec des enjeux liés au risque de destruction d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire de niveau européen. Elle se situe au beau milieu d'exploitations agricoles familiales composées de terres agricoles de très haute qualité, classées AOC Lentille du Puy. C'est une terre riche, plate, facile d'accès et proche des fermes existantes, idéales pour les jeunes générations voulant se développer et même aller vers une agriculture biologique.

L'arrêté de prolongation d'autorisation d'exploitation (qui avait été pris en 2012) est arrivé à échéance le 07 mars 2017. Or le Préfet vient de signer le 24 février 2017, sans concertation avec les associations, sans avis des commissions départementales, une prolongation de la durée d'autorisation d'exploitation de l'arrêté actuel jusqu'au 7 septembre 2017 ce qui permet à la carrière de continuer de produire jusqu'à un éventuel nouvel arrêté de renouvellement et d'extension car il reste une petite surface non encore exploitée, se trouvant dans le périmètre autorisé actuellement.

Plusieurs plaintes ont été déposées

- contre la Mairie de Solignac sur Loire et la délibération n° 39/2016 du 1er juillet 2016, par laquelle le conseil a approuvé la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la déclaration de projet « Carrière de Sert du Bois ». Action commune de SOS Loire Vivante et du Collectif de paysans.
- Contre la Préfecture de Haute Loire et l'arrêté n° SP/B 2016/1 du 5 janvier 2016 autorisant le maire de la commune de Solignac-sur-Loire à procéder à la vente des parcelles B 528, B 563 et B 565 appartenant aux sections de Collandre et de Mussic. Action du Collectif de paysans.

SOS Loire Vivante et le collectif des paysans du Plateau de Mussic et Collandre, soutenus par ses partenaires locaux Réseau Ecologie Nature 43 et la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne, sont opposés à l'extension de 4,5 ha telle que proposée dans l'enquête publique... pour de multiples raisons (voir notre déposition en annexe).

Hormis les arguments principaux d'opposition contre ce projet inutile, sans intérêt général véritable, SOS Loire Vivante et le collectif de paysans :

- regrettent la tenue d'une enquête publique biaisée : mal annoncée, sans réunion publique de présentation du projet* ni de la mairie ni de Jalicot/Eurovia, sans débat, sans concertation avec les associations de protection de l'environnement, sans envoi de document public par la commune aux citoyens, avec un envoi tardif et à minima de Jalicot/Eurovia. Dans le temps court de l'enquête de 4 semaines, en pleine période de vacances scolaires, la participation des citoyens et de la société civile ne peut être que réduite surtout sans information. Les dossiers et études officiels déposés en mairie font plusieurs centaines de pages, inaccessibles au grand public.

** seule une réunion sur une modification potentielle du PLU en vue d'un projet d'extension a eu lieu fin 2014. Fin 2016 Eurovia/Jalicot a organisé une réunion de suivi sur le suivi environnemental de la carrière existante mais aucun mot sur le nouveau projet...*

- demandent au commissaire enquêteur et au Préfet la prolongation de l'enquête publique d'au moins 15 jours et l'organisation d'un débat/réunion sur le projet de carrière.

- déposent d'une première tranche de plus de 3500 signatures de la pétition en ligne intitulée : « NON à l'extension de Carrière de la multinationale Vinci/Eurovia/Jalicot à Solignac sur Loire ! 50 ans ça suffit – Fermons cette carrière - Remplaçons la par un Parc solaire ! »

A cela s'ajoute les 3 313 signatures déjà déposées en Préfecture en 2016 contre la modification du PLU de Solignac sur Loire en vue de l'extension de la carrière.

On est à ce jour à un total de 6 800 signatures contre !

- demandent au Préfet de ne pas autoriser le renouvellement et l'extension de la carrière et d'ordonner la fermeture et la renaturalisation de la carrière ainsi que l'organisation d'une table ronde avec la commune de Solignac sur Loire, Jalicot et LPE et SOS Loire Vivante et d'autres membres de la société civile afin de créer les conditions pour un projet alternatif comme par exemple un parc solaire (centrale photovoltaïque) sur un modèle d'un projet collectif avec des retombées financières importantes pour la/ les communes avec la création d'emplois locaux (possible reconversion du personnel actuel)

- demandent au groupe Eurovia/Vinci de rétablir sa crédibilité et d'intervenir comme actionnaire majoritaire auprès de Jalicot et la société LPE (station Enrobé adossé à la Carrière Jalicot) pour que ces derniers respectent la convention signée avec SOS Loire Vivante sous la bienveillante médiation du secrétaire général de Préfecture le 22 février 2012. Cette convention a permis à Jalicot d'obtenir une prolongation de l'autorisation d'exploitation de 5 ans supplémentaires, afin de pouvoir alimenter le chantier de la déviation du Puy.

- exigent de la part des sociétés Jalicot et LPE le respect total des engagements pris dans le cadre de ladite convention avec SOS Loire Vivante, c'est-à-dire

1. le démantèlement et/ou le déplacement de la station d'enrobés (elle devait partir au 31 décembre 2016 au plus tard)
2. de verser leur contribution citoyenne de 10 000 Euro par an pour des projets environnementaux dans la Haute Vallée de la Loire. Sur 50 000 Euro seuls 6 800€ ont été réglés.

- demandent à Jalicot d'extraire les milliers de pneus enfouis dans la carrière pour éviter une lente pollution du sol et des eaux de ruissellement qui finissent dans la Loire. Une petite partie seulement a été enfouie avec l'accord de la Préfecture pour stabiliser les pentes mais la majeure partie a été enfouie à plat puis recouverte avec de la terre. (Photos en annexe). Pourquoi, pour quelle raison ? D'où venaient ces centaines de tonnes de pneus de camions ? Des entreprises de transports clients de Jalicot ? Pour éviter le paiement du recyclage?

- demandent au Préfet d'ordonner des sondages et des mesures pour évaluer les pollutions et contaminations des eaux et des sols par l'enfouissement des pneus.

Contact presse :

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante-ERN France, 06 08 62 12 67

Annexes sur demande : déposition au Commissaire enquêteur, pétition, lettre ouverte aux habitants, lettre de demande de prolongation, photos



photos : SOS Loire Vivante